

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le premier (1er) jour de novembre 2016, à 20 h au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers (ères) suivants (es) : Madame Julie L'Heureux, Madame Diane Jacob, Monsieur Edgar Gervais, Monsieur Jean Sanschagrin et Monsieur Yves Bellemare.

Absent : Monsieur Daniel Magny, conseiller

Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire de la séance.

Ce conseil formant quorum.

## **02 Adoption de l'ordre du jour**

2016-11-185

Proposé par : Diane Jacob

Appuyé par : Yves Bellemare et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016
- 04 Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2016
- 05 Adoption des états financiers au 31 octobre 2016
- 06 Discours du maire
- 07 Correspondance (résolutions)
- 08 Réinscription annuelle des membres au Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie
- 09 Budget 2017 de la Régie des incendies Centre-Mékinac
- 10 MRC Mékinac : Fonds de développement du territoire FDT-L-16-019 *Skate Park*
- 11 Services supralocaux
- 12 Contrat d'entretien logiciel pour 2017
- 13 Affaires diverses :
  - . 1 adhésion COMBEQ
  - . 2 résolution d'appui à la FQM, projet de loi n° 106
- 14 Questions :
- 15 Levée de la séance

- Adoptée -

## **03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016**

2016-11-186

Proposé par : Edgar Gervais

Appuyé par : Jean Sanschagrin et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016.

- Adoptée -

## **04 Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2016**

2016-11-187

Proposé par : Diane Jacob

Appuyé par : Julie L'Heureux et il est résolu d'adopter les comptes payés par paiement direct en octobre 2016 pour un montant de 5871.18 \$ et les comptes à payer au journal des déboursés du 31 octobre 2016 pour un montant de 50 076.53 \$. D'approuver les salaires versés du 2 octobre au 27 août 2016 pour un montant de 30 208.18 et du 28 août au 29 octobre 2016 pour un montant de 22 550.89 \$.

- Adoptée -

## 05 Adoption des états financiers au 31 octobre 2016

2016-11-188

Proposé par : Diane Jacob  
Appuyé par : Yves Bellemare et il est résolu d'adopter les états financiers au 31 octobre 2016. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 30 septembre 2016.

- Adoptée -

## 06 Discours du maire

Bonsoir à tous,

Madame la directrice générale, membres du conseil,

Nous aurons complété ce soir une troisième année du mandat de 2013. Le temps est donc venu de jeter un coup d'œil sur nos réalisations de l'année 2016. Je remercie d'ailleurs les membres du conseil pour leur engagement personnel envers les affaires municipales, ils auront participé à 14 séances publiques cette année.

Rappelons-nous d'abord que notre dernier plan triennal d'immobilisations déposé aux instances gouvernementales comportait plusieurs projets pour les années 2015 à 2017. Ces immobilisations auront été complétées avant la fin de l'année sauf pour certains projets spécifiques s'échelonnant sur plus d'un an. Leur réalisation aura été possible grâce aux programmes de subvention en provenance de certains ministères, dont celui des Transports et celui des Affaires municipales. Nous avons également fait appel au Fonds de développement des territoires dont la gestion relève de la MRC de Mékinac. Ces programmes et d'autres, issus de nos initiatives, nous auront permis de réaliser l'acquisition du Domaine Tavibois via notre Corporation de développement, de rénover notre bibliothèque municipale, de restaurer la chaussée du chemin des Petites Forges, de procéder à l'installation d'un pluvial Place Durocher, de procéder à l'annexion d'une partie du territoire de Grandes Piles en faveur d'Hérouxville et d'obtenir du ministère des Transports de nouveaux feux de circulation au croisement de la route 153 et du rang St-Pierre.

Je ne saurais passer sous silence le projet d'assainissement des eaux du Lac-à-la-Tortue qui alimente toujours de nombreuses discussions auprès des citoyens, mais aussi des autorités de la ville de Shawinigan. Les attentes demeurent élevées quant à la participation financière définitive des gouvernements fédéral et provincial. Entre temps, le conseil a mandaté la ville de Shawinigan afin d'établir les plans et devis définitifs liés au projet. La firme Pluritec est à compléter présentement ce contrat en présence de monsieur Patrice Bédard, ingénieur à notre MRC.

Un autre dossier auprès de la Ville de Shawinigan mérite notre attention. En effet, la demande de la ville de Shawinigan de faire reconnaître par Hérouxville et neuf autres municipalités avoisinantes l'existence de services supralocaux sur son territoire aura mené à la défense du principe utilisateur-payeur pour toutes les intimées. D'ailleurs, elles ont convenu que le recours à la *Commission municipale* n'est, ni ne sera, en aucun cas, une avenue envisageable pour les défenseurs du principe utilisateur-payeur.

Quant à certains projets fixés pour 2016-2017, ils sont directement liés à la volonté du gouvernement d'approuver le *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL) tel que soumis et revisité par la MRC de Mékinac. En effet, suite à plusieurs interventions auprès des fonctionnaires du gouvernement, la compréhension actuelle que ces derniers manifestent à l'égard de ce programme nous porte à croire que nous serons forcés de procéder à la réfection du rang Sud et d'une partie du rang St-Pierre Nord (côté village) malgré que d'autres réfections eussent été priorisées par la municipalité, dont celle de la route Lefebvre. Cependant, les pourcentages de subvention alloués aux routes

priorisées nous indiquent aujourd'hui que la décision gouvernementale devient peut-être incontournable.

Afin de clore notre dossier de dépenses en immobilisations notons que nous devons envisager la reconstruction de l'usine d'eau potable suite à la découverte de pyrrhotite il y a deux ans déjà. Le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* communément appelé « taxe d'accise » pourrait éventuellement servir à cette fin le cas échéant. Entre temps, le dossier suit son cours auprès de Me Pierre Soucy, avocat de la firme Lambert Therrien de Trois-Rivières.

Au 31 décembre 2015, le rapport des vérificateurs nous fait mention d'un surplus accumulé de 189 300 \$.

Examinons maintenant les sommes allouées aux dépenses en immobilisations pour l'année 2016 :

Amélioration de la bibliothèque	21 025.04 \$
Solage et plancher du sous-sol	8 346.51 \$
Trottoir intersection route 153 et St-Pierre	4 390.57 \$

Aucun contrat accordé en 2016

Nous pouvons maintenant regarder ensemble les prévisions de fin d'année 2016 au chapitre des dépenses et des revenus :

#### Dépenses

Administration générale	313 725.69 \$
Sécurité publique	192 643.35 \$
Travaux publics & transport	357 609.27 \$
Hygiène du milieu	310 669.06 \$
Santé et bien-être	6 001.15 \$
Aménagement et urbanisme	113 655.21 \$
Loisirs et culture	54 000.76 \$
Frais de financement	89 887.88 \$
Remboursement de capital sur emprunt	242 685.03 \$
Total	1 680 877.40 \$

#### Revenus

Fonctionnement	1 572 419.38 \$
Investissement	145 110.00 \$
Total	1 717 529.38 \$

Vous remarquerez donc un léger surplus au montant de 36 651.98 \$

En résumé, l'année 2016 nous aura permis de régler certains dossiers que nous avons mis de l'avant lors de la deuxième année de ce mandat. Au niveau des projets résidentiels, nous avons pu voir s'ériger (1) nouvelle résidence chemin Grande-Ligne Sud et (2) au Domaine JY Thiffault. Alors que les données démographiques montrent une diminution de la population dans plusieurs municipalités de la MRC de Mékinac, Hérouxville dénote une augmentation de sa population, soit 5 personnes de plus que l'an dernier pour totaliser 1301 âmes à ce jour.

Voilà un signe encourageant face aux politiques que nous mettons de l'avant pour contrer le déclin démographique dans Mékinac. En ce qui a trait aux engagements futurs que notre plan triennal d'immobilisations suggère pour 2017, notons la construction d'un nouveau planchodrome (Skate Park), la réfection de la chaussée du rang Sud et de la portion village du rang St-Pierre Nord, la construction d'une chambre de capteur d'eau au rang Sud (obligation gouvernementale) et la reconstruction de l'usine de traitement d'eau potable. De plus, nous analyserons la faisabilité d'un projet de prolongement de notre piste cyclable vers la ville de Saint-Tite. Au chapitre du réseau routier, j'ajouterai que certaines ébauches seront élaborées afin de prioriser la reconstruction de certaines portions de la route Berthiaume et du chemin Grande-ligne Sud. Nous poursuivrons également nos démarches auprès du gouvernement pour faire reconnaître la route Lefebvre comme prioritaire à l'intérieur du *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL).

En terminant, je vous dirai que l'avenir semble prometteur pour notre municipalité. Le rythme de croisière se maintient sans toutefois altérer notre volonté de maintenir un taux de taxation raisonnable année après année malgré les mesures d'austérité qui nous ont été jusqu'ici imposées par le gouvernement. J'ai confiance en la mission que ce conseil défend depuis déjà quelques années soit qu'Hérouxville demeure un lieu où il fait bon vivre.

Merci de votre attention,

Bernard Thompson, maire

#### **07 Correspondance (résolutions)**

- . 1 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – exercice financier 2017

#### **08 Réinscription annuelle des membres au Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie**

2016-11-189

Proposé par : Edgar Gervais

Appuyé par : Jean Sanschagrín et il est résolu que ce conseil nomme les représentants officiels de sa bibliothèque pour l'année 2017.

Madame Diane Jacob, conseillère municipale à titre de représentante et à titre de coordonnatrice, Madame Julie L'Heureux. Celles-ci pourront assister à l'assemblée générale annuelle du réseau BIBLIO CQLM.

- Adoptée —

#### **09 Budget 2017 de la Régie des incendies Centre-Mékinac**

2016-11-190

Proposé par : Julie L'Heureux

Appuyé par : Jean Sanschagrín et il est résolu d'accepter le budget de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année 2017 au montant de 425 000 \$. La quote-part à payer pour Hérouxville est de 76 500 \$.

- Adoptée –

#### **10 MRC Mékinac : Fonds de développement du territoire FDT-L-16-019 Skate Park**

2016-11-191

Proposé par : Julie L'Heureux

Appuyé par : Yves Bellemare et il est résolu d'accepter l'offre de subvention du Fonds de développement du territoire pour le dossier FDT-L-16-019, pour l'aménagement d'un skate Park sur le terrain des loisirs.

-Adoptée -

## 11 Services supralocaux

2016-11-192

CONSIDÉRANT QUE le 12 octobre dernier la Ville de Shawinigan invitait dix municipalités avoisinantes à une rencontre ayant pour but de réclamer une somme compensatoire tribulaire d'une nouvelle répartition de coûts liée aux services culturels et de loisirs qu'elle offre à ses non-résidents;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle répartition comporte une réduction importante des sommes liées aux services offerts tout en conservant cependant un principe de facturation intermunicipale s'écartant de manière définitive du principe utilisateur-payeur;

CONSIDÉRANT QUE cette offre ne tient toujours pas compte de l'impact économique qu'amène le flot de visiteurs non-résidents faisant usage des services offerts par la ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE seule la Ville de Shawinigan juge toujours lesdits services comme étant supralocaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités présentes aux discussions rejettent leur participation à une éventuelle commission municipale portant sur l'étude des services que la Ville de Shawinigan offre à ses non-résidents;

CONSIDÉRANT QUE d'autres municipalités de notre territoire ne sont pas assujetties à cette requête alors qu'elles utilisent ces mêmes services à la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge que le principe des supralocaux doit s'appliquer de manière générale qu'aux seules villes constituantes d'une même MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite, ville-centre de notre MRC reçoit déjà certaines compensations monétaires de notre part à l'égard des services supralocaux qu'elle nous offre;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de la Ville de Shawinigan constitue pour les intimées une intrusion dans la gestion courante de leur municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités interpellées par la Ville de Shawinigan désirent maintenir le principe utilisateur-payeur à l'intérieur de leur cadre de gestion municipal,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Sanschagrin

APPUYÉ PAR : Julie L'Heureux

ET IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Hérouxville réitère son engagement envers sa population à l'effet que le principe utilisateur-payeur ne fasse l'objet d'aucun compromis et demande à la Ville de Shawinigan de retirer tout projet d'entente intermunicipale à l'égard d'une compensation monétaire liée à des services aux non-résidents qu'elle juge supralocaux.

— Adoptée —

## 12 Contrat d'entretien logiciel pour 2017

2016-11-193

Proposé par : Julie L'Heureux  
Appuyé par : Diane Jacob et il est résolu d'accepter le contrat d'entretien et soutien logiciel des applications PG solutions pour l'année 2017. Le coût est de 7283.68 \$, taxes incluses.

- Adoptée –

## 13 Affaires diverses :

### . 1 adhésion COMBEQ

2016-11-194

Proposé par : Yves Bellemare  
Appuyé par : Julie L'Heureux et il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation 2017 de Madame Chantal Paillé, inspectrice en bâtiment et environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec. Le coût est de 402,41 \$, taxes incluses.

- Adoptée -

### . 2 résolution d'appui à la FQM, projet de loi n° 106

2016-11-195

**CONSIDÉRANT** que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), M. Pierre Arcand, rendait public le projet de *Loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

**CONSIDÉRANT** que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

**CONSIDÉRANT** que le projet de Loi n° 106 n'introduit que peu de changements impliquant le milieu municipal;

**CONSIDÉRANT** que les MRC et les municipalités locales n'ont actuellement aucun pouvoir leur permettant de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT** que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures échappent complètement à la planification territoriale des municipalités et des MRC et que les industries ont la possibilité d'exproprier des citoyens;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération québécoise des municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 17 août dernier;

**CONSIDÉRANT** qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de Loi sur les hydrocarbures;

**CONSIDÉRANT** que dans son mémoire, la Fédération québécoise des municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- d'abroger l'article 246 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de permettre aux municipalités locales et aux MRC de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec les autres usages du territoire;

- de décréter un moratoire de 5 ans sur le procédé de fracturation hydraulique;
- de désigner la MRC où le territoire de la licence d'exploration ou de production est circonscrit comme entité responsable de désigner les représentants du comité de suivi;
- de bonifier la partie de la redevance du programme de partage des redevances sur les ressources naturelles du MERN, qui compense les municipalités d'accueil pour l'ensemble des nuisances qu'elles subissent, tout en s'assurant que le développement du secteur des hydrocarbures ne se fasse pas au détriment de l'environnement, des régions et de l'ensemble des citoyens du Québec;

Il est proposé par : Yves Bellemare

Et appuyé par : Diane Jacob

**D'APPUYER** les revendications du mémoire de la Fédération québécoise des municipalités concernant le projet de *Loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives.*

**TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à Monsieur Alain Thériens, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, à Madame Soucy Chantal, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, à Madame Manon Massé, députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques et à Monsieur Richard Lehoux, président de Fédération québécoise des municipalités.

- Adoptée -

#### 14 Questions :

- . 1 Régie des incendies du centre de Mékinac, pourquoi une diminution du budget 2017
- . 2 installation des feux de circulation intersection route 153 et Saint-Pierre était prévue pour la fin octobre
- . 3 déjeuner des placoteux 20 novembre 2016 au centre des Loisirs (au profit de la maison des jeunes)

#### 15 Levée de la séance

Proposé par : Diane Jacob

Appuyé par : Jean Sanschagrin et il est résolu de lever la séance à 20 h 28.

— Adoptée —